

**Décret n° 99 - 162 du 23 AOÛT 1999  
portant nomination au ministère de la communication**

**Le Président de la République,**

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu le décret n° 77-228 du 5 mai 1997 portant création de la direction des études et de la planification au sein des ministères ;

Vu le décret n° 98-292 du 10 août 1998 portant attributions et organisation du ministère de la communication ;

Vu le décret n° 82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n° 92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n° 99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement.

**DECRETE :**

**Article premier.-** Sont nommés au ministère de la communication :

- M. **Antoine NGAKOSSO** : directeur des études et de la planification ;
- M. **Dieudonné NGATSE** : directeur de la coopération et de la formation ;

**Article 2.-** Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

**Article 3.-** Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions des intéressés, sera inséré au Journal Officiel .

Fait à Brazzaville, le 23 AOÛT 1999



**Général d'Armée Denis SASSOU-NGUESSO**

Par le Président de la République,

le ministre de la communication,  
chargé des relations avec le Parlement,  
porte-parole du Gouvernement,

**François IBOVI**

le ministre de l'économie,  
des finances et du budget,

**Mathias DZON**